



JVD



TARIFS
2018

Référence	Page	Libellé	Code EAN	UL	Montant DEEE unitaire	Prix public HT 2018
8 66 1156	41	MAESTRO blanc	3324120011560	36		17,93 €
8 66 1157	41	MAESTRO blanc percé	3324120011577	36		17,93 €
8 66 1158	41	MAESTRO 1 tasse 200ml/1 soucoupe blanche	3324120011584	60		8,18 €
8 66 1159	41	MAESTRO ivoire	3324120011591	36		17,93 €
8 66 1160	41	MAESTRO ivoire percé	3324120011607	36		17,93 €
8 66 1161	41	MAESTRO 1 tasse 200ml/1 soucoupe ivoire	3324120011614	60		8,18 €
8 66 1162	41	MAESTRO noir	3324120011621	36		17,93 €
8 66 1163	41	MAESTRO noir percé	3324120011638	36		17,93 €
8 66 1164	41	MAESTRO 1 tasse 200ml/1 soucoupe noire	3324120011645	60		8,18 €
ACCESSOIRES CHAMBRE						
8 66 923	43	VIVO II Fer à repasser	3324120009239	10	0,044 €	57,07 €
8 66 1117	43	PREMIUM support fer mural + support planche mural	3324120011171	12		30,56 €
8 66 1124	43	PREMIUM planche à repasser housse noire + crochet	3324120011249	2		95,13 €
8 66 632	43	PRESTIGE planche à repasser (H1265)	3324120006320	2		79,57 €
8 66 635	43	SUPPORT mural fer + support mural planche	3324120006351	2		45,47 €
8 66 922	43	VENUS II Fer à repasser	3324120009222	10	0,037 €	51,15 €
8 66 1317	44	ZOUK station (câble antivol fourni)	3324120013175	12	0,053 €	116,45 €
8 66 1434	44	POWER Clock (câble antivol non fourni)	NEW 3324120014349	16	0,032 €	85,00 €
8 66 1435	44	POWER Clock Bluetooth (câble antivol non fourni)	NEW 3324120014356	16	0,032 €	99,00 €
2 10 2097	44	Antivol ZOUK, POWER CLOCK	NEW 3324120020975	1		9,50 €
8 66 1227	44	BRILLIANCE torche lumineuse noire (piles non fournies)	NEW 3324120012277	20	0,010 €	39,00 €
8 66 196	45	RACK X droit Acajou	3324120001967	4		92,30 €
8 66 069	45	RACK métal chromé	3324120000694	2		41,39 €
8 66 196	45	RACK X droit Acajou	3324120001967	4		92,30 €
8 66 276	45	RACK métal doré	3324120002766	2		52,97 €
8 66 506	45	RACK dossierer métal chromé	3324120005064	2		54,81 €
8 66 508	45	RACK dossierer métal doré	3324120005088	2		79,17 €
866276R	45	RACK métal rosé	NEW 3324120002766	2		52,97 €
866508R	45	RACK dossierer métal rosé	NEW 3324120005088	2		79,17 €
8 99 1005	46	COLLECTEUR 40L inox brosse 3 bacs	3324120010051	1		180,18 €
8 99 1080	46	COLLECTEUR 40L noir 3 bacs	3324120010808	1		146,88 €
8 99 1086	46	CORBAILLE noire 13L 3 bacs colorés	3324120010860	4		60,45 €
8 99 881	46	CORBAILLE ronde noire 13L 3 bacs noirs	3324120008812	4		56,48 €
8 99 1031	46	CORBAILLE inox brosse 13L 3 bacs noirs	3324120010310	4		66,81 €
8 99 1261	46	CORBAILLE tri rectangulaire 2 bacs	NEW 3324120012611	6		55,00 €
8 99 1422	46	CORBAILLE 25L - Vendu par 6 pièces	NEW 13324120014223	6		19,00 €
8 99 1496	46	BAC pour tri sélectif 6L - Vendu par 6 pièces	NEW 13324120014964	6		13,00 €
8 99 1420	46	CORBAILLE rectangulaire noire 6 6L - Vendu par 20 pièces	NEW 3324120014202	20		11,00 €
8 99 1421	46	CORBAILLE rectangulaire noire 13.2L - Vendu par 20 pièces	NEW 3324120014219	20		13,00 €
8 99 545	46	CORBAILLE ronde perforée 10L inox miroir	3324120005453	6		26,74 €
8 99 546	46	CORBAILLE ronde 10L noire double paroi	3324120005460	4		33,09 €
8 99 1007	46	CORBAILLE inox satiné 10L double paroi	3324120010075	4		41,36 €
8 99 1087	46	CORBAILLE effet cuir noir 10L simple paroi	3324120010877	4		27,57 €
8 99 1088	46	CORBAILLE effet bambou 10L simple paroi	3324120010884	4		27,57 €
ESPACES COLLECTIFS - CENDRIERS						
8 99 1170	48	CENDRIER mural 3L + Collecteur 14L	3324120011706	1		230,94 €
8 99 501	48	CENDRIER mural 1,5L	3324120005019	6		70,21 €
8 99 502	48	CENDRIER mural 3L	3324120005026	6		100,96 €
8 99 987	48	CENDRIER tubulaire mural alu 2,4L	3324120009871	6		146,68 €
8 99 1000	48	CENDRIER tubulaire mural alu 3,4L	3324120010006	6		176,85 €
8 99 1002	48	CENDRIER tubulaire mural inox 1,8L	3324120010020	6		133,16 €
8 99 1076	48	CENDRIER tubulaire mural inox avec toit 1,7L	3324120010761	6		147,72 €
8 99 615	49	CENDRIER TOTEM + poubelle 12,5L sur pied	3324120006153	2		321,88 €
8 99 1062	49	CENDRIER 3L et Conteneur 29L	3324120010624	1		468,74 €
8 99 1082	49	CENDRIER 4,7L + Conteneur 48L	3324120010822	1		583,28 €
8 99 1171	49	CENDRIER 3,3L + Conteneur 24L	3324120011713	1		432,58 €
8 99 1172	49	CENDRIER 5,9L + Conteneur 43L	3324120011720	1		509,85 €
8 99 1008	49	CENDRIER 2,3L et Conteneur 20L	3324120010082	1		414,10 €
8 99 503	50	CENDRIER TOTEM 12,5L sur pied	3324120005033	2		281,06 €
8 99 616	50	CENDRIER tubulaire 3L sur pied	3324120006160	2		134,60 €
8 99 1001	50	CENDRIER tubulaire sur pied alu 4,5L	3324120010013	1		327,69 €
8 99 1003	50	CENDRIER tubulaire inox avec toit sur pied 1,1L	3324120010037	1		238,23 €
8 99 1079	50	CENDRIER tubulaire inox sur pied 1,4L	3324120010792	1		223,66 €
SECHE-CHEVEUX - PISCINE						
8 22 1405	51	NEPTUNE blanc	NEW 3324120014059	1	0,123 €	990,00 €
8 22 1406	51	NEPTUNE bleu	NEW 3324120014066	1	0,123 €	1249,00 €
8 22 1407	51	NEPTUNE rouge	NEW 3324120014073	1	0,123 €	1249,00 €
PIECES DETACHEES						
2 10 0220	54	Bague grise FIDJI	3324120002209	1		0,99 €

Référence	Page	Libellé	Code EAN	UL	Montant DEEE unitaire	Prix public HT 2018
2 10 0223	54	Manchon tournant FIDJI	3324120002230	1		1,84 €
2 10 0224	54	Manchon soufflant FIDJI	3324120002247	1		2,81 €
2 10 0225	54	Flexible SC CARAÏBE / FIDJI L=450mm dia ext=40mm	3324120002254	1		23,33 €
2 10 0599	54	Manchon soufflant CARAÏBE	3324120005996	1		9,14 €
2 10 0939	54	Flexible HAWAÏ Blanc	3324120009390	1		21,23 €
2 10 1213	54	Manchon SC HAWAÏ	3324120012130	1		12,74 €
2 20 0896	54	Carte SC CARAÏBE - fils standard	3324120008966	1		8,09 €
2 20 1208	54	Moteur COFFRE-FORTS	3324120012086	1		17,23 €
2 20 1284	54	Carte TRUSTEE II/ICONIC/ TRUSTEE avant 2014	3324120012840	1		44,66 €
2 20 1310	54	Carte SC CARAÏBE - fils courts	3324120013106	1		7,90 €
2 20 1396	54	Résistance Freitech Caraibe 900W	3324120013960	1		11,81 €
2 20 1713	54	Carte TRUSTEE II/ICONIC II/GUARDIAN II à partir de 2014	3324120017135	1		39,02 €
2 20 2107	54	Pile lithium MB ER34615M	3324120021071	1		20,58 €
2 50 1259	54	Sac intissé pour Sèche-Cheveux 30x30cm	3324120012598	1		4,50 €
2 50 1698	54	Housse argentée pour planche à repasser Prestige	3324120016985	1		35,40 €
2 50 2139	54	Housse noire pour planche à repasser PREMIUM	3324120021392	1		24,75 €
5 20 0822	54	Mototurbine CARAÏBE/WINSTON + turbine	3324120008225	1		17,71 €
5 20 1538	54	Prise rasoir mono tension 2016	3324120015384	1		9,56 €
2 10 1436	54	Brosse + Tige noires spécifiques pour Balayette 899796	3324120014363	1		14,28 €
2 10 1799	54	Brosse WC blanche seule sans tige	3324120017999	1		12,50 €
2 10 1817	54	Brosse noire + Tige inox spécifiques pour Balayette 8991063	3324120018170	1		16,93 €
2 10 2015	54	Brosse WC noire seule sans tige	3324120020159	1		3,77 €
2 90 0290	54	Liner pour cendrier Totem rectangulaire 12,5L (899503)	3324120002902	1		73,22 €
2 90 1209	54	Clé pour Cendrier TOTEM	3324120012093	1		9,57 €
2 90 2074	54	Liner pour cendrier mural 899501 (1.5L)	3324120020746	1		27,50 €
2 90 2075	54	Liner pour cendrier mural 899502 (3L)	3324120020753	1		27,50 €
2 90 2111	54	Liner pour cendrier Totem Tubulaire (8 99 616)	3324120021118	1		27,50 €

ÉCO RECYCLAGE TARIF DEEE 2017

Gamme	Code barème	Code SH4	Tarif barème au kg
Bouilloires	AUTDE01	8516	0,07 €
Miroirs lumineux	HBS01	7009	0,04 €
Coffres-forts	AUTDE01	8303	0,07 €
Fers à repasser	LNEN01	7323	0,04 €
Distributeur savon électronique	HBS01	3924	0,04 €
Destructeurs d'insectes	AUTDE01	8543	0,07 €
Diffuseurs de Parfum	HBS01	8543	0,04 €
Sèche-Cheveux	HBS01	8516	0,04 €
Pèse-Personne	AUTDE01	8423	0,07 €
Sèche-mains	HBS01	8516	0,04 €

Conditions applicables du 01/01/2018 au 31/12/2018

Envoi franco à compter de 500,00 EUR NHT - En deçà facturation d'un forfait de port de 30,00 EUR HT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GENERALITES

- 1.1. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les ventes réalisées par la société JVD SAS des produits qu'elle commercialise, en France ou à l'étranger sauf conditions spécifiques, notamment hors France, qui pourraient être convenues avec les acheteurs. Elles annulent et remplacent toutes règles antérieures écrites ou non écrites. Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties et seront privilégiées à toutes conditions générales d'achat. Elles seront réputées acceptées par l'acheteur sauf dérogation écrite du vendeur.
- 1.2. Les prix et renseignements portés sur les catalogues et prospectus sont donnés à titre indicatif et valables à un instant donné. JVD se réserve la faculté d'apporter toutes modifications de présentation, de forme, de dimension, de conception ou matière à ses productions.
- 1.3. JVD n'est lié que par les engagements qui pourraient être pris par ses représentants ou employées autorisés.
- 1.4. Le contrat de vente n'est parfait que sous réserve d'acceptation par JVD de la commande de l'acheteur, par la transmission d'un accusé de commande chiffré par e-mail ou par fax.
- 1.5. JVD indique son refus dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de réception de la commande. En l'absence d'un avis contraire de JVD dans un délai de quinze jours, il y a acceptation tacite aux conditions de paiement mentionnées à l'article 5 ci-après.
- 1.6. Cette acceptation est notamment subordonnée à la disponibilité des produits demandés, à l'absence de « demande anormale » et au respect de conditions d'encours de règlement dépendant de la couverture par l'assurance-crédit souscrit par la société JVD.
- 1.7. Au titre de ces dernières conditions, JVD pourra néanmoins subordonner son acceptation de la commande à l'application de conditions particulières de paiement et/ou à une ou plusieurs garanties (caution, etc...) notamment si des incidents de paiement se sont préalablement produits.
- 1.8. La passation d'une commande doit se faire par écrit. Elle implique l'adhésion aux présentes conditions quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.
- 1.9. En cas d'annulation de la commande par l'acheteur après son acceptation par JVD moins de deux jours avant la date prévue pour l'expédition des marchandises commandées, pour quelle que raison que ce soit, une somme correspondant à 50% du prix total HT des marchandises commandées sera acquise à JVD et facturée à l'acheteur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.

2. TRANSFERT DES RISQUES ET DE PROPRIETE

- 2.1. Le risque de perte et de détérioration est transféré à l'acheteur dès la livraison par le transporteur ou l'expéditeur des produits commandés à l'adresse que l'acheteur avait indiquée.
- 2.2. Il est cependant expressément convenu que JVD conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts (cf. article 5. Paiement), la remise des traites ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. L'acheteur s'oblige en conséquence, le cas échéant, à faire assurer, à ses frais, au profit de JVD, les risques de pertes, destruction ou vol des produits commandés, à compter de la livraison jusqu'au complet transfert de propriété étant précisé que les polices souscrites par l'acheteur doivent comporter, au bénéfice de JVD, délégation des indemnités à recevoir à due concurrence de l'ensemble des sommes restants dues à JVD.
- 2.3. Le transporteur est également garant de la perte des marchandises ou des avaries survenues sur les marchandises à transporter. L'acheteur est donc tenu de vérifier l'état de l'emballage ainsi que les marchandises à la livraison et de faire toutes réserves et réclamations nécessaires auprès du transporteur dans les formes visées à l'article 3.2 ci-après, voire de refuser le colis, lorsque le colis est manifestement endommagé à la livraison ou au cours du déchargement, et le cas échéant, d'exercer tout recours contre celui-ci.
- 2.4. Le client doit vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises et leur conformité à la commande. Aucune réclamation n'est prise en compte par JVD passé le délai de 15 jours à compter de la livraison.
- 2.5. Faute de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances stipulées ci-dessous (cf. article 5. Paiement), la vente sera résolue de plein droit si bon semble à JVD, 10 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse. La date de première présentation de la lettre est prise comme point de départ du délai.
- 2.6. Dans le cas où cette résolution ne serait pas demandée, l'intégralité des sommes dues en principal, intérêts et frais deviendra immédiatement exigible.
- 2.7. Si la résolution est demandée, les marchandises devront être restituées par l'acheteur à ses frais. En cas de désaccord entre les parties sur les conditions de la restitution, celles-ci seront fixées par ordonnance de référé rendu par le Président du Tribunal de commerce territorialement compétent.
- 2.8. En dehors des conditions de garantie prévue à l'article 6 ci-après, aucun retour de marchandises ne peut être fait sans accord préalable écrit de JVD.

3. TRANSPORT

- 3.1. Nos ventes étant effectuées en port payé à partir de 500 euros net HT à l'unité de commande et JVD supportant donc le coût d'acheminement des marchandises de ses entrepôts à ceux du client, JVD se réserve le droit d'en choisir les moyens les plus adéquats, sauf accord spécifique conclu avec l'acheteur, qui prendra à sa charge le surcoût éventuel.
- 3.2. Toute contestation (manquant, erreur de livraison, avarie) doit être faite par mention sur le récépissé de transport et confirmée par lettre recommandée adressée au transporteur, avec copie à JVD, dans un délai maximum de 3 jours ouvrables, non compris les jours fériés, qui suivent la date de la livraison des marchandises. Le défaut de réclamation dans le délai susmentionné éteint toute action contre le transporteur conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce.
- 3.3. Les conditions annexes au transport (conditionnement, déchargement, contrôle et prise en charge de la livraison, conditions de groupage...) sont régies par la législation et les usages en vigueur.

4. PRIX

- 4.1. Le prix facturé est celui du tarif en vigueur le jour de la commande et tel que repris sur l'accusé de commande visé à l'article 1.4., aux conditions explicitées sur celui-ci, et le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'acheteur. Ces prix sont hors taxe. Ils ne comprennent pas la somme correspondante à l'éco-contribution. Pour toute commande inférieure à 500 euros HT, des frais de transport complémentaires sont facturés.

5. PAIEMENT

- 5.1. Sans préjudice de ce qui est dit à l'article 1 ci-avant (Généralités), le délai de règlement est fixé à 30 jours nets date de facturation sauf convention particulière entre les parties. Les factures doivent être réglées comptant à réception de la facture pour toute facture inférieure à 100 euros TTC et à la commande pour les commandes non couvertes par l'assurance-crédit souscrite par la Société.
- 5.2. Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations (défauts ou retard de règlement par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, sauf si ce client fournit des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera accordée.
- 5.3. Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous aucun prétexte même litigieux. Aucune réclamation sur la qualité ou sur la nature d'une fourniture de biens ou de prestations de services n'est suspensive du paiement de celle-ci. En tout état de cause, une suspension de paiement ne pourra être acceptée, à titre exceptionnel, que sur la valeur de facturation des seules pièces incriminées.
- 5.4. En cas de paiement par traites soumises à l'acceptation de l'acheteur, ce dernier est tenu de les retourner dans un délai de 8 jours calendaires à compter de leur réception. De même, les billets à ordre et LCR doivent être adressés à JVD dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la réception du relevé de facture. A défaut, l'intégralité des sommes dues deviendra immédiatement exigible si bon semble à JVD.
- 5.5. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai fixé ci-dessus ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de l'échéance de la facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à JVD, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable. En outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due par l'acheteur, de plein droit et sans notification préalable. JVD se réserve le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant.
- 5.6. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement, d'apport en société, de fusion, de mise en location-gérance de son fonds de commerce par l'acheteur et d'une façon générale en cas de modification survenue dans la situation juridique dudit acheteur, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles à moins que JVD ne préfère se prévaloir de la résolution du contrat et exiger la restitution des marchandises, aux frais de l'acheteur.
- 5.7. En cas de paiement au comptant, un escompte pourra être déduit.

6. GARANTIE

- 6.1. L'ensemble des articles vendus par JVD bénéficie de la garantie légale prévue aux articles 1641 et suivants du code civil.
- 6.2. Les articles vendus bénéficient en outre de la garantie contractuelle de JVD dans les conditions mentionnées sur la notice du produit et dans le catalogue édité par la société dans sa version à jour à la date de la commande. Elle comprend pendant la durée de garantie à compter de la date d'achat, la gratuité totale de pièces et de la main d'œuvre, réalisée dans nos ateliers, sous réserve du respect des conditions indiquées sur la notice du produit et dans le catalogue.
- 6.3. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du produit vendu.
- 6.4. JVD ne saurait être engagée par une quelconque extension de garantie offerte par un distributeur.
- 6.5. Les retours d'appareils sous garantie sont toujours exécutés par le client et à sa charge. Aucun port dû n'est accepté.

7. RECYCLAGE EN FIN DE VIE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES PROFESSIONNELS

- 7.1. La société JVD produit des équipements électriques et électroniques professionnels. Le recyclage en fin de vie de ces équipements entre dans le cadre des dispositions du code de l'environnement.
- 7.2. Afin de répondre aux exigences du code de l'environnement, la société JVD facturera à ses clients une prestation d'éco-recyclage pour chaque équipement électrique et électronique vendu afin de prendre en charge le recyclage en fin de vie de l'équipement. Ce coût unitaire est strictement égal au coût de la gestion des déchets. Les acheteurs répercutent à l'identique ce coût jusqu'au client final.

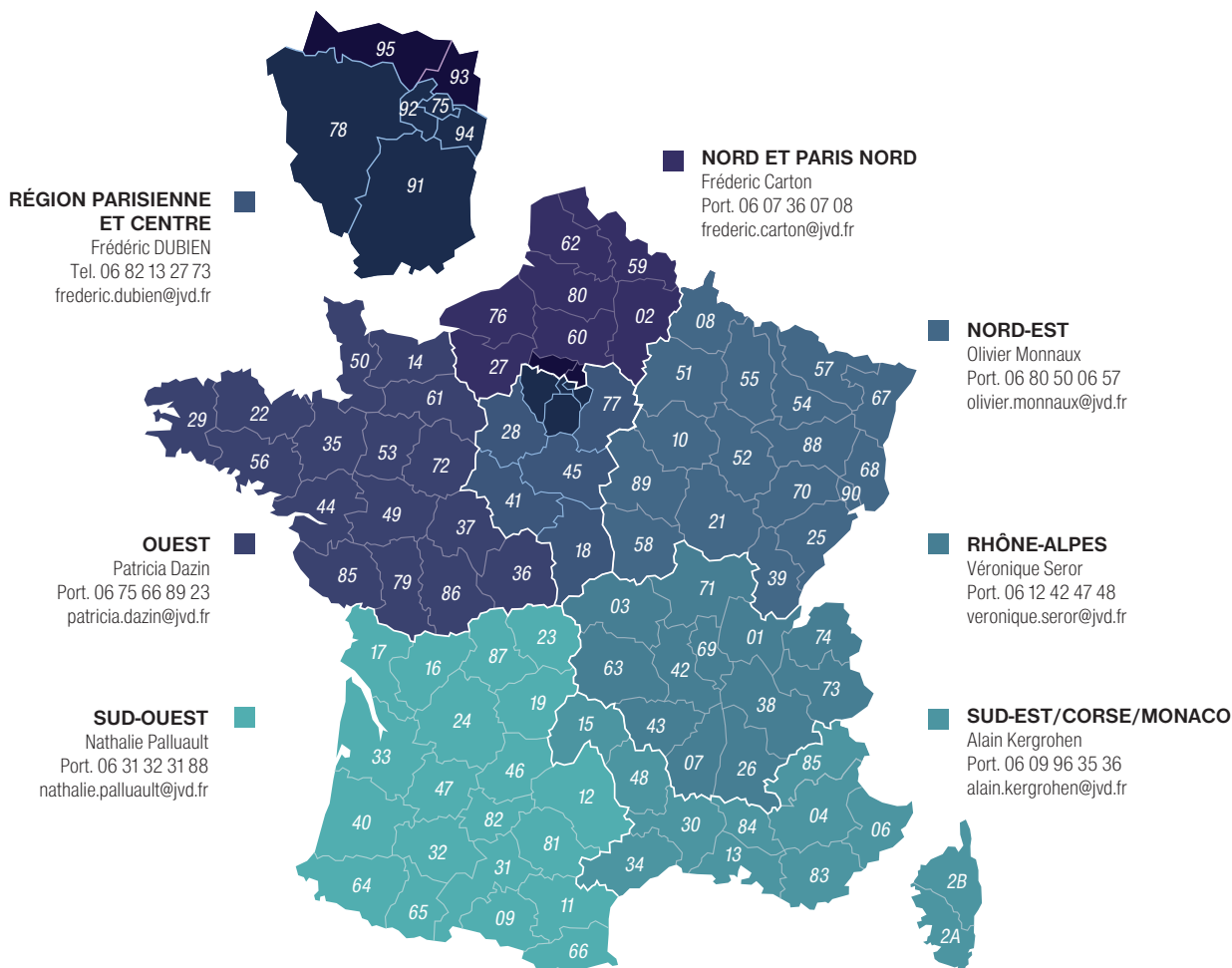
8. DROIT APPLICABLE - CONTESTATIONS

- 8.1. Dans le cas de contestations, quelles qu'elles soient, les tribunaux du ressort du siège social de JVD seront seuls compétents de convention expresse, même s'il y a pluralité de défendeurs, pour connaître de toutes demandes.
- 8.2. De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente et les opérations de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Daniel BAS,
Directeur Commercial France

Thierry LAUNOIS,
D.G.

NOTRE ÉQUIPE COMMERCIALE



JVD sas
3 rue des Brèches
44406 REZÉ CEDEX (France)
Tél. 02 40 75 98 20
Fax 02 40 75 01 23
jvd.fr

Service commercial France
Tél. 02 40 75 97 80
jvdfrance@jvd.fr

Service Après Vente
Tél. 02.40.75.96.30
sav@jvd.fr

CACHET DE VOTRE DISTRIBUTEUR